



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Ressources Humaines

Montpellier, le 18 novembre 2021

**Rectorat
Division des personnels administratifs, techniques et
d'encadrement**

Mél : ce.recdpate@ac-montpellier.fr

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 MONTPELLIER Cedex 2

**Bilan Mobilités 2021 des personnels ATSS
Comité technique académique du 30 novembre 2021**

Le présent bilan est constitué de deux parties :

1 – analyse qualitative

2 – données chiffrées :15 annexes

I – Analyse qualitative

1 – Les postes publiés

Le nombre de postes publiés en 2021 toutes filières confondues est de 156 contre 115 en 2020. On constate une hausse de 36 %

A noter que le nombre de postes vacants augmente pour tous les corps : les ADJAENES (de 46 à 56), les SAENES (de 26 à 32), les AAE (de 15 à 19), les infirmiers (de 14 à 24), les Assistants sociaux (de 9 à 10) et les ATRF (de 5 à 15).

Les postes à profil (annexe 1) représentent près de 25% de l'ensemble des postes. Ils sont au nombre de 38 dont 15 pour les ATRF. Du fait des spécificités de ces postes, ceux-ci sont tous profilés.

Les AAE comptent 10 postes profilés, les SAENES 7, les ADJAENES 5.

Le nombre de postes restés vacants après mouvement en 2021 tous corps confondus est de 91 contre 78 en 2020 (cf. annexe 12).

2 – Les candidats et les candidatures

La mobilité 2021 comptabilise 357 candidats pour tous les corps contre 326 en 2020. **Le taux de participation 2021 est de 12.9 %** contre 8.7 % en 2020 (cf. annexe 2).

La filière administrative enregistre 236 candidatures en 2021 pour 242 en 2020. On constate une baisse de 2.5%, alors que le nombre de postes portés au mouvement progresse.

La filière médico-sociale enregistre 76 candidatures en 2021 pour 61 en 2020. On constate une augmentation de 25% pour une quasi stabilité dans l'offre des postes.

Les ATRF sont 45 à participer au mouvement en 2021 contre 23 en 2020, soit une augmentation de 95%. Les postes offerts sont beaucoup plus nombreux en 2021.

3 – Les mutations

On comptabilise **186 mutés** tous corps confondus pour 357 candidatures, soit **un taux de satisfaction de 52.10%**. Ce taux progresse, il était de 46.6% en 2020.

Le taux de satisfaction des agents ayant une priorité légale est de 71.2 % contre 77 % en 2020 (cf. annexes 3 et 3b).

Les agents pouvant faire 6 vœux, le taux de satisfaction sur le vœu 1 varie de 25.8 % pour les SAENES à 100 % pour les ASSAE. **Le taux global de satisfaction sur le vœu 1 est de 30.5 % en 2021 contre 25.5 % en 2020.** (Cf. annexe 4).

Le taux de satisfaction par département/structure et ancienneté de poste pour tous les corps est décliné dans les annexes 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Pour l'ensemble des corps, **on constate que plus les agents ont une ancienneté élevée (au-delà de 10 ans), moins ils participent aux opérations de mobilité. A contrario, les agents ayant moins de 3 ans d'ancienneté participent davantage au mouvement.**

Comme en 2020, les agents du supérieur sont ceux qui participent le moins aux opérations de mobilité.

En 2021, le taux de satisfaction pour les agents du département de l'Aude se distingue avec 71.4 % de satisfaction pour les SAENES, 78.6 % pour les ADJAENES, 80 % pour les infirmiers et 100 % pour les ASSAE.

4 – Les détachements (*annexe 14*)

Les **entrées par voie de détachement en 2021 sont au nombre de 5** contre 4 en 2020.

Le nombre d'agents sortants est de 19 en 2021 contre 8 en 2020

Les détachements 2021 au titre du décret 84-1051 du 30 novembre 1984 modifié (reclassements sur postes administratifs d'agents reconnus inaptes dans leur corps d'origine) **sont au nombre de 8** (7 postes de catégorie C et 1 poste de catégorie B). Il s'agit de 7 enseignants du second degré et 1 enseignant du premier degré.

5 – Les recours (*annexe 15*)

11 recours en 2021 soit 3.1% avec un taux de satisfaction de 27 % (3 queues de mouvement).

En synthèse

On constate une augmentation du nombre de postes publiés et du nombre de candidatures, avec un taux de satisfaction en progression.